



**Municipalité  
Mont-Saint-Pierre**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE**

**MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance Extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 15 avril 2026, à 19h00, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 – Normand Landry

Siège # 2 – Marise Ouellet

Siège # 3 – Colette Rehel

Siège # 4 – Claude Cloutier

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame, Marie-Eve Tanguay, directrice générale intérim et greffière trésorière, assiste également à cette séance.

#### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

45-04-26

#### **02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

##### **02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **04 - LÉGISLATION**

**04.01** - Comité de sélection pour les embauches

**04.02**- Représent(s) officiel de la Municipalité pour le dossier de la COOP

##### **05 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Colette Rehel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **04 - LÉGISLATION**

46-04-2026

**04.01** - Comité de sélection pour les embauches

ATTENDU QU'un comité de sélection doit être mis en place pour l'embauche du directeur général, greffier et trésorier et de l'adjoint administratif ;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Normand Landry

**IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE le comité soit formé de ;

Magella Emond, Maire de Mont-Saint-Pierre

Renée Gasse, Mairesse de Marsoui

Colette Réhel

Marise Ouellet

Claude Cloutier

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

47-04-2026

**04.02** - Représent(s) officiel de la Municipalité pour le dossier de la COOP

CONSIDÉRANT la situation actuelle entre la Municipalité de Mont-Saint-Pierre, la Coopérative de Mont-Saint-Pierre et la Station Mer et Montagne; ,

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir des services et des activités favorisant le développement local, la sécurité des installations et la qualité de vie des résidentes et résidents;

CONSIDÉRANT la nécessité d'un suivi municipal et d'une représentation officielle lors de ces échanges;

### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Marise Ouellet

**IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :**

Que monsieur maire Magella Emond soit autorisé à représenter officiellement la Municipalité et à conduire, au nom de celle-ci, les discussions avec les parties concernées. De même que pour madame Marie-Eve Tanguay, directrice générale intérim et/ou consultante en gestion municipale de la municipalité de Mont-Saint-Pierre.

Que ce soit également nommé comme représentante municipale pour participer aux discussions : la conseillère, madame Colette Réhel.

Que les représentants municipaux soient autorisés à :

- a) tenir des rencontres avec la Coopérative et la Station Mer et Montagne;
- b) demander et recevoir les documents, informations et états financiers pertinents nécessaires à une compréhension complète de la situation;
- c) proposer, discuter et recommander des options de collaboration, de soutien ou de redressement, dans le respect des règlements et politiques municipales.
- d) participer à toute médiation, si require;

Sans limitation à ce qui est précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

48-04-2026


**17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR UNE PROPOSITION DE Claude Cloutier  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

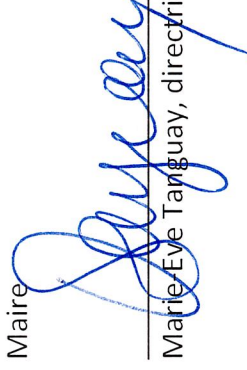
QUE cette séance ordinaire soit levée 19h05<

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

  
\_\_\_\_\_  
Magella Emond

Maire

  
\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Tanguay, directrice générale intérim